

RÈGLEMENT

DÉPART

- 7 h 30 Inscriptions sur place, gymnase route de St-Christophe
- 9 h 00 Fermeture des inscriptions
- 9 h 30 Départ 10 km
- 11 h 00 Courses jeunes

Retrait des dossards le dimanche 23/02/2025 de 7 h 30 à 9 h au gymnase.

Gestion arrivée avec puces (facturation de 20 € si perdue par le coureur).

Aucun suiveur à vélo, ni canicross. Stand Ostéo à l'arrivée.

Application protocole sanitaire en vigueur.

Consignes gratuites de vos vêtements (avec sac personnel obligatoire).

NOUVEAU PARCOURS

Une boucle de 10 km à parcourir sur des routes goudronnées peu fréquentées en campagne (mesure méthode I.A.A.F.).

ENGAGEMENTS : 10 KM [Inscriptions en ligne sur klikego.com](https://www.klikego.com)

- 11 € pour les licenciés F.F.A. uniquement - 13 € pour tous les autres à l'ordre de U.S.A.A.
- 16 € le jour de la course **POUR TOUS**

COURSES JEUNES

Gratuit pour les enfants
Médaille pour tous

RÉCOMPENSE

Un lot pour tous. 12 h 00 : 10 premiers au scratch H. et F. et les premiers(es) par catégorie non cumulables.

100 bouteilles et 6 dossards de marathons tirés au sort à l'arrivée.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Mutuelle de Poitiers.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ATTENTION

Seuls les concurrents possédant une licence d'athlétisme en cours de validité ou ayant un certificat médical de non contre-indication à la course à pied **en compétition datant de moins d'un an de la course se verront remettre un dossard.**

Dossard accroché au niveau de la poitrine avec 4 épingles, toujours visible lors de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'échange de dossard.

PAS D'INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE - PAS DE REMBOURSEMENT

BULLETIN D'ENGAGEMENT

10 km

Courses Jeunes

Dossard

PO/EA

BEN/MIN

Nom Prénom

Adresse

Tél. Date de naissance

Catégorie.....

Club.....

E.mail.....

Équipe..... Homme Femme

N° Licence F.F.A. (Uniquement).....

À JOINDRE

Un certificat de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie, ou photocopie d'une licence d'athlétisme datant de moins d'un an à la date de la course.

Un chèque à l'ordre de l'U.S.A.A.

Le concurrent (ou le tuteur légal si le concurrent est mineur) déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

- Autorisation à diffuser mes données nominatives
- J'accepte le règlement
- Autorisation des parents pour les mineurs

Signature obligatoire :

Bulletin à renvoyer à :

U.S. Aigrefeuille Athlétisme :

Rue des écoles
Groupe scolaire - 17290 AIGREFEUILLE
07.88.94.03.00